

MONDE 10 janvier 2012

Rwanda, la preuve d'un génocide planifié

Contrairement au juge Bruguière qui accusait les Tutsis, le rapport balistique présenté hier attribue aux Hutus extrémistes l'attentat contre le président hutu Habyarimana en 1994, point de départ des massacres.

Par **MARIA MALAGARDIS**



Les crânes de victimes du génocide dans un mémorial installé dans une église de Ntarama, près de Kigali, en 2010. (Finbarr O'Reilly / Reuters)

Il y a des experts, des journalistes et des responsables français qui, hier soir, ont dû se sentir mal à l'aise : en affirmant sans aucun doute possible que les tirs qui ont abattu l'avion du président rwandais Juvénal Habyarimana le 6 avril 1994 provenaient du camp de sa propre garde présidentielle, le camp de Kanombé, l'équipe des techniciens mandatés par le juge antiterroriste Marc Trévidic pour établir un rapport balistique sur cet attentat, ont indirectement désigné les extrémistes hutus comme responsables de l'événement déclencheur du génocide des Tutsis. Car si l'attentat n'a jamais été la cause d'une sanglante épuration ethnique annoncée et préparée dès 1991, la mort du chef de l'Etat hutu a bien donné le signal des massacres qui en trois mois feront plus de 800 000 morts.

Négationnisme. Or, autour de cet assassinat aux conséquences vertigineuses, la polémique fait rage depuis dix-huit ans. Jusqu'en France, pays longtemps très impliqué aux côtés du régime hutu. Au nom de cette étrange passion française pour un minuscule pays perdu au cœur de l'Afrique, un certain nombre de «spécialistes», parmi lesquels le journaliste Pierre Péan et le sociologue André Guichaoua ainsi que certains officiers français qui ont été en poste au Rwanda, vont ainsi marteler sans relâche que les tirs sont partis de la colline de Masaka à Kigali, et que ce sont les rebelles tutsis du FPR (Front patriotique rwandais) qui auraient abattu l'avion pour s'emparer du pouvoir. Une «*hypothèse monstrueuse*», selon les termes du journaliste Stephen Smith, qui fut l'un des

premiers à incriminer sans preuves le FPR (dans *Libération*, dès juillet 1994). Cette thèse suggérait en réalité que les rebelles auraient provoqué le malheur de leur propre ethnie, en déclenchant le génocide par un assassinat.

Loin de s'apitoyer sur ce dilemme tragique, les tenants de la thèse «Masaka» basculaient vite dans un négationnisme plus simpliste. Si les Tutsis avaient tiré, ce n'était donc pas un génocide «préparé», ni même «planifié». Une façon à peine subliminale de ne pas voir de génocide du tout, et qui explique pourquoi tous les négationnistes ont plébiscité cette interprétation attribuant l'attentat au FPR. Or le mouvement dominé par les exilés tutsis en guerre contre le régime Habyarimana depuis 1990 va chasser les forces génocidaires du pays et s'emparer du pouvoir en juillet 1994. Une victoire inattendue qui va mobiliser encore davantage ceux qui attribuent le déclenchement du génocide aux rebelles tutsis.

Nouveau juge. Premier magistrat français chargé de cette enquête, le juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière en fait partie et provoque en 2006 la rupture des relations diplomatiques avec Kigali en lançant neuf mandats d'arrêt contre des hauts responsables du FPR. Les négationnistes applaudissent et la «*vengeance spontanée du peuple hutu*», défendue par les auteurs des massacres, s'en trouve justifiée. Bruguière quitte la scène en 2007 mais alors que tout le monde s'attend à ce que son successeur se contente de clore le dossier, le nouveau juge, Marc Trévidic, va au contraire réentendre les témoins-clés. Mieux : à la demande des avocats des neuf membres du FPR accusés par Bruguière, Trévidic met ces derniers en examen (ce qui lève les mandats d'arrêt) et accepte de les rencontrer en «terrain neutre» au Burundi. Auparavant, Rose Kabuye, chef du protocole du président rwandais, Paul Kagamé, et elle aussi accusée, avait été opportunément arrêtée lors d'un déplacement en Allemagne, mise en examen puis laissée en liberté provisoire. Un dialogue s'esquisse. Il était absent de la procédure Bruguière (qui n'a jamais mis les pieds au Rwanda, tout comme le journaliste Pierre Péan).

Restait à pallier une autre lacune de l'enquête : la balistique. Une analyse aura lieu à partir de septembre 2010 et ce sont ses conclusions qui ont été présentées hier. L'impact du missile sur la carcasse de l'avion et l'analyse acoustique ont été décisifs pour déterminer l'origine des tirs et écarter l'hypothèse Masaka. Une conclusion qui décrédibilise huit ans de procédure Bruguière et qui va conduire à explorer une nouvelle piste : celle des ultras du camp Habyarimana. Des officiers mis à la retraite, membres du clan mafieux familial, qui gravitaient autour du chef de l'Etat. Après avoir longtemps joué la carte de l'ethnisme et mobilisé ses miliciens, Habyarimana était acculé. Des accords de paix avec le FPR avaient été signés en août 1993, et la communauté internationale le pressait de les appliquer et de partager le pouvoir.

Fanatiques. Ce 6 avril 1994, c'est ce qu'il venait d'accepter lors d'une conférence régionale à Dar es-Salaam, en Tanzanie. A l'aéroport de Kigali, son directeur de cabinet l'attendait pour lui faire signer la liste du futur gouvernement de transition. Mais les fanatiques de la politique du pire guettaient déjà le retour de l'avion.